

## Motion du Conseil Communal

Accede, Juli !

Même si la politique est une machine démocratique qui fonctionne souvent (trop) lentement, force est de constater que les dernières démarches participatives mises en place par la Municipalité autour de l'amphithéâtre redonne un coup de fouet et une dose de vitamines au projet. De ses propres mots, la Municipalité était dans le flou après la récente séance d'une quarantaine d'experts provenant de différents horizons (archéologues, architectes, paysagistes et artistes) venus discuter de l'avenir de l'amphithéâtre. Six « postures » s'en dégagent, parfois très divergentes. A y bien réfléchir, on peut se dire qu'il était assez logique d'avoir de la variété et de l'originalité partant tous azimuts en posant la question à ces corps de métier, chacun ayant son école.

Toujours des propres mots de la Municipalité, l'atelier participatif avec la population (composé en l'occurrence de voisins du site, de Nyonnais et d'autres intéressés) qui a eu lieu le 8 mai dernier a heureusement permis de constater avec un certain soulagement que la population était désireuse d'un plan clair et précis dans les aménagements durables, en ce sens qu'elle aspire à un lieu redonnant la part belle à l'histoire, à la mise en valeur des vestiges, à un lieu qui fasse découvrir au passant ce qu'il était en révélant tant l'arène que les gradins, à la promenade dans le calme, à la jonction entre l'animation future Perdtemps et celle de Rive par le suivi d'un « parcours romain » qui accompagnerait les visiteurs aux principaux sites de l'ancienne Noviodunum, tout en offrant à cet espace la possibilité des événements temporaires, notamment artistiques, culturels ou même sportifs (on a pensé par exemple à l'escrime ou la lutte).

En ce sens, des six différentes « postures » proposées par les experts, l'une a été plébiscitée par la population, celle de la minéralité, celle qui redonne au lieu son caractère massif et inspirant de l'antiquité, celle qui soit à même d'accueillir l'exposition de vestiges bien protégés, celle de la déambulation tant par le bas - dans l'arène - que par le haut - au-dessus des murs romains -, celle de l'arène vide en temps normal mais apte à accueillir le ponctuel. Une végétation peu abondante tout autour n'est pas incompatible avec cette vision ; elle peut au contraire contribuer à souligner la forme de l'amphithéâtre et donner une idée de sa hauteur originale, tout en disposant quelques bancs bienvenus pour le passant.

Ce rafraîchissement des motivations populaires - indispensable - a eu le mérite de démontrer que, contrairement à une idée reçue, le projet lauréat correspond pleinement à la volonté populaire.

-> la protection des pierres prévue est en effet bien mieux assurée que par le bétonnage des parties existantes. La problématique actuelle du site d'Avenches en offre une malheureuse démonstration : le béton est en effet bien trop puissant face à la fragilité de la pierre romaine. Le coût de la restauration d'Avenches se situe autour de 70 millions. La protection pensée par le projet Jules protège en revanche les pierres des intempéries, tout en les valorisant, en ce sens que le promeneur situé dans l'arène pourra les contempler à loisir.

-> la déambulation par le haut, très largement plébiscitée par la population dans l'idée de connexion entre le haut de la ville (future place Perdtemps) et Rive, est assurée par cette même protection. Cette dernière est du reste appelée « déambuloire » dans le projet. Le visiteur aura donc, sur deux ou trois rangs, la possibilité de faire le tour de l'arène en étant précisément où il aurait été assis dans les gradins de l'amphithéâtre au II<sup>ème</sup> siècle.

-> la valorisation et l'exposition de vestiges est assurée par le mur attenant côté est. Ce mur n'est désormais plus pensé comme mur de projection, mais comme séparation indispensable du lieu avec le quartier habité.

Creux, ce mur aurait largement de quoi accueillir de vestiges antiques - dont les dépôts de Champ-Colin regorgent tristement - de manière à enfin les montrer au public. Nos dépôts pourraient en effet offrir au Musée Romain le triple des pièces actuellement exposées au musée ! La mosaïque d'Artémis en est le

plus fameux et le plus triste exemple. Ce même lieu pourrait aussi contenir une maquette, donnant encore plus de relief à l'antiquité.

-> la pédagogie serait également assurée, par la tour, très fortement abaissée depuis le projet initial. Cette tour offrirait au visiteur une vue d'ensemble sur l'amphithéâtre, mais aussi des panneaux explicatifs du lieu, protégés des intempéries, tout en assurant les éléments essentiels pour l'aménagement tels que les WC et les accès pour personnes handicapées. Cet élément est désormais appelé « tourette », car il a fortement été revu à la baisse dans la seconde mouture de Jules.

La population a par ailleurs réclamé un vide usuel dans l'arène, propice au calme et à la visite, mais disposant d'une importante signalétique et surtout apte à accueillir ponctuellement des événements festifs, culturels ou même sportifs. En cela encore, le projet répond à la volonté de la population.

### **Conclusion :**

On le voit, la population a des souhaits clairs et précis, et souhaite que le dossier bouge ; il est temps d'y donner des suites concrètes. En cela, le projet « Jules II » répond à ses aspirations. Ayant pris soin d'écarter les objectifs de grands spectacles en corrigeant le projet initial à la baisse (tant dans sa forme que dans ses coûts), Jules II a en effet toutes les cartes en main pour réaliser cette volonté vieille de 25 ans.

Protégeant les pierres tout en les mettant en valeur, le projet est bien moins coûteux qu'un aménagement du type d'Avenches, d'autant plus que le mécène évoqué par la Municipalité souhaite grandement s'engager pour la Nyon Romaine et que le Canton soutiendra cet effort, comme il le fera prochainement pour Avenches.

Ces ateliers participatifs étaient essentiels et ont mis en lumière les volontés de la population, qui sont très largement en adéquation avec le projet lauréat et avec le plan de quartier, voté et validé par notre conseil communal en 2015 par un rapport dont les conclusions affirmaient déjà que le projet répond aux désirs de la population, tout comme la Municipalité affirmait être convaincue du projet dans son préavis.

On discute depuis 25 ans de cet amphithéâtre ; il est désormais temps de cesser d'en parler, mais d'agir.

Cette motion charge la Municipalité de présenter une étude pour la réalisation du projet « Jules II » sur le site de l'Amphithéâtre à Nyon.

Accede, Juli !<sup>1</sup>

Mesdames

Chiara Montecchio, conseillère communale PS

Christine Vuagniaux, conseillère communale PLR

Messieurs

Jacky Colomb, conseiller communal PIN

Maurice Frei, conseiller communal PLR

Pierre Girard, conseiller communal PIN

Christos Kornaros, conseiller communal Vert

David Lugeon, conseiller communal PS

Christian Udasse, conseiller communal UDC

Bernard Ueltschi, conseiller communal Vert Lib

---

<sup>1</sup> « En avant, Jules ! »